

Le travail détaché, un facteur de recomposition du salariat agricole

11 mai 2021

Le salariat migrant présent dans les filières arboricoles et maraîchères se renouvelle, depuis près de vingt ans, du fait de l'instauration en 2003 des prestations de services internationales (PSI), qui permettent la mise à disposition temporaire de travailleurs par des entreprises localisées dans un autre pays de l'Union européenne. Un article publié dans la *Nouvelle revue du travail* en avril 2021 ([numéro](#) consacré au travail en agriculture) explore les différences, en Provence, entre le travail détaché et le recours à l'emploi saisonnier. L'un et l'autre ont pour origine la recherche de coûts salariaux moindres, mais le premier se caractérise par une externalisation de « la fonction RH » (recrutement, paie, remplacement), prise en charge par une entreprise de travail temporaire. Objet de contournements (embauche directement par l'employeur à la suite d'un détachement), la PSI a favorisé la diversification de l'origine nationale des populations laborieuses migrantes, et même la sédentarisation de certaines d'entre elles en lien avec l'activité agricole, à l'instar de populations latino-américaines en Provence.

Source : [Nouvelle revue du travail](#)